

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DECRET N° 82/1272 du 30/12/1982
/MTPS/DGTFP/DFP/21023
Portant intégration et nomination de
Monsieur NABDI Georges Fierre dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique)-
-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 13/11/1960 portant amendement de
l'article 67 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/5/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12/2/1965, abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22/11/1963 fixant le statut de la caté-
gorie I des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglant
la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;
(/u le décret n° 78/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les
échelonnements initiaux des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/2/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 5/8/1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 3075/DGSP/DCAF du 24 Août 1982, du Direc-
teur des Services Administratifs et Financiers du Ministère de la
Santé et des Affaires Sociales transmettant le dossier de candidatu-
re constitué par l'intéressé ;

DECRETE

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 65/14 du 14 Mars 1965 et du Protocole d'accord du 5 Août 1970, sus-visés, Monsieur KISSI Georges Pierre, né le 14 Mars 1954 à Brazzaville titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de Lvov (URSS), (spécialité : Stomatologie), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchique II des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Supérieur, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,


Pierre Danien KOUSSOUKOU-BOUMB.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard GOMBO MATSIOMA.-


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihé Casséoumba LEBOUNDEZOU.-

AMPLIATION :

JORFC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BSO	1
D.B.	3
D.C.F.	1
R.S.M.A.S.	2
D.G.S.P.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/SC	2./-

